



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 21/03/2024
ID : 026-212600886-20240318-DELIB2024_17-DE



Publié sur le site internet le 21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.17 Séance du 18 mars 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 18 mars 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 mars 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Mélanie PALCOUX, M. Jean-Michel SARZIER à Mme Florence DEGOUGE, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à Mme Élise CLÉMENT.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU.

Conseillers municipaux présents : 22

M. Jérôme CAMACHO a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Recrutement d'un agent contractuel non permanent à temps incomplet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité - Renfort aux services administratifs

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Éric SAULLE, conseiller municipal intéressé par l'affaire, ne prend pas part au vote.

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs compte tenu de la nécessité de renforcer les équipes temporairement,

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

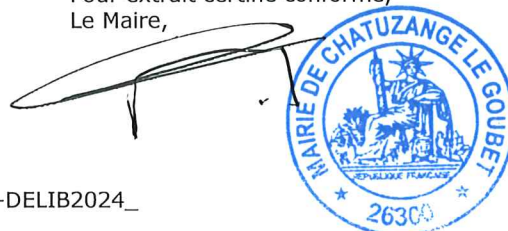
A l'unanimité des votants,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent non titulaire à temps incomplet à raison de 10h30 hebdomadaires, qui occupera les fonctions correspondantes au grade d'adjoint administratif territorial pour une durée maximale de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- **DÉCIDE** que l'agent non titulaire percevra une rémunération qui s'effectuera par référence à l'indice brut 367 (traitement minimum garanti fixé à l'indice majoré 366) qui correspond au 1^{er} échelon du grade de recrutement ;
- **DIT** que l'agent devra justifier d'une expérience, d'un niveau d'études ou de diplômes considérés comme nécessaires pour l'accès au grade précité ;
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget général de la Commune de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240318-DELIB2024_

Conseil Municipal du 18 mars 2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024



ID : 026-212600886-20240318-DELIB2024_17-DE

